

SÉANCE DU VENDREDI 10 JANVIER **2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de Bachas, se sont réunis à dix-huit heures trente à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le trois janvier deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

3 conseillers :

Mr Bouziane BRINI, Mme Esther CASTAING, Mme Chantal ROUFFIANGE

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

1 – Mme Murielle RATA (pouvoir donné à Mr BRINI)

1 – Mme Patricia BOS-SAUTEREAU (pouvoir donné à Mme CASTAING)

1 – Mr Thierry VIGNEAUX

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

1 – Serge MOUNES

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

0

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum n'est pas atteint.

Le conseil municipal est donc considéré en carence.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme CASTAING est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- **Point d'information sur l'avancement des travaux des appartements de l'ancienne école**
- **Préparation des vœux de la mairie du 12 janvier**
- **Questions diverses**

Prochaines réunions :

A 18h30 à la Mairie de Bachas

Le vendredi 28 février 2025

Le vendredi 21 mars 2025

Le vendredi 25 avril 2025

Le vendredi 23 mai 2025

Le vendredi 27 juin 2025

Fin de Séance : 19H00